

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 18/01/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 janvier 2024

N° 04-2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 1

Représentés :
4

Pour : 8

Contre : 0

Abstention :
0

L'An Deux Mille Vingt Quatre le vingt-quatre janvier à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous
 la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P, KROGSDAHL A,
 STEHLE C

Absents excusés : MINAZZO D procuration à THEULE JC

Absents : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

**Objet : Demande de subventions à l'Etat (DETR) et au Conseil départemental : projet de restructuration
 du pavillon (Buvette Cuisine et patio) du Théâtre de Verdure**

M. le Maire expose que le projet de rénovation du Théâtre de Verdure, espace buvette-cuisine patio a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire selon les instructions des élus et de la population. Cet ensemble très polyfonctionnel est un atout exceptionnel pour la vie associative, culturelle et festive du village. Au vu de la vétusté de cet espace, il est primordial aujourd'hui de requalifier la buvette-cuisine-patio pour une remise aux normes des équipements.

Le coût prévisionnel est estimé sur la base d'un avant-projet sommaire à 328 500 € HT soit 394 200 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	164 250 €	50 %
Département		98 550 €	30 %
Auto-financement			
Fonds propres			
Emprunt		65 700 €	20 %
Total HT		328 500 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de dépôt de permis de construire : 04/12/2023

Date de lancement de l'appel d'offre : avril 2024

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : septembre 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : avril 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 328 500 HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention à l'Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- autorise le Maire à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- autorise le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions ».

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,
SIEGEL R.**



Le / La secrétaire de séance,

